

Emprisonnement et résistance dans la littérature du 20^e siècle

Maria Petrescu
Université de Waterloo

Dans les ouvrages sur la prison du 20^e siècle écrits par des auteurs français et québécois, les moyens d'expression de la résistance à l'oppression occupent une place importante. Il y a toutefois une différence notable entre les récits de vie et les ouvrages de fiction : les témoignages insistent sur la représentation de la résistance sur le plan thématique, en présentant des méthodes pratiques qu'utilisent les personnages emprisonnés, tandis que, dans les romans, la résistance se traduit sur le plan discursif par l'intermédiaire du changement des perspectives et des voix narratives ainsi que par la fragmentation du récit. La présente étude tente de montrer ces

différences en analysant les récits de vie de Roger Knobelspiess, de Ziad et Vincent Larouche et de Véronique Vasseur, ainsi que les romans de Jean Genet, de Gérard Étienne et d'Hubert Aquin. Je m'inspirerai principalement des théories de Paul Ricœur sur l'entrecroisement entre la fiction et l'histoire et de celles de Tzvetan Todorov sur la mémoire.

Le corpus de cette analyse est composé d'auteurs consacrés : Jean Genet, Gérard Étienne et Hubert Aquin, qui décrivent l'expérience de la prison avec un grand souci pour la forme littéraire et qui intègrent à leur œuvre des concepts philosophiques de leur époque. Il comprend aussi des œuvres appartenant à des auteurs moins connus, où la fonction du témoignage l'emporte sur la valeur littéraire. Dans cette dernière catégorie, des ouvrages comme celui de Véronique Vasseur, *Médecin chef à la prison de la Santé*, qui, dans les années 2000, a entraîné une véritable prise de conscience des conditions carcérales en France, ont une valeur testimoniale et documentaire très importante. Certains des écrivains analysés ont eu l'expérience de la prison politique (Hubert Aquin et Gérard Étienne) ou de droit commun (Jean Genet, Roger Knobelspiess et Ziad). Véronique Vasseur s'attache à cette thématique sans avoir été enfermée, mais son ouvrage bénéficie de sa perspective d'ancien médecin dans la prison de la Santé à Paris. La majorité des œuvres comportent des personnages incarcérés en France ou au Canada. J'analyserai toutefois aussi *Le Nègre crucifié* de Gérard Étienne, qui appartient à la littérature française et québécoise, où la prison se situe en Haïti. Je considère que cet auteur contribue à la représentation de la prison dans l'imaginaire québécois, même si son récit nous propose un espace extérieur aux systèmes carcéral québécois.

Bien que l'histoire des prisons au Canada soit très liée à celles de France et d'Angleterre, les études sociologiques cernent plusieurs distinctions entre les deux pays. Jacques Laplante révèle le caractère particulier que présente l'histoire du règlement des conflits au Canada grâce à l'héritage mixte des civilisations sur lesquelles reposent ses fondements. Il montre que, avant l'arrivée des Européens, les Algonquins et les Hurons n'utilisent ni la séquestration ni le concept de crime pour punir les endommagements ou les meurtres (1989, p. 23). Pendant le 17^e siècle, sous la domination française, il y a très peu d'emprisonnements, l'Église prend soin des pauvres ainsi que des orphelins et éduque les enfants dans ses écoles (p. 44). À partir de 1760, le système pénal anglais propose une gestion de la pauvreté par l'intermédiaire de la « prison disciplinaire » (p. 47) et impose la *common law*, avec des éléments jurisprudentiels nouveaux pour les Canadiens provenant de France (p. 54-57). En même temps, Marion Vacheret et Guy Lemire, dans une analyse de la prison canadienne, française, belge et états-unienne, accentuent les progrès accomplis par le Canada par rapport à d'autres pays occidentaux. Anthony N. Doob et Cheryl Marie Webster estiment qu'au Canada, le système punitif fonctionne mieux que dans d'autres pays parce qu'il aide à éviter l'augmentation du nombre d'incarcérations (2006, p. 325-326), alors qu'en France, la surpopulation des prisons est incontestable (Chantraine et Bérard). Qui plus est, la France a fait, à plusieurs reprises, le sujet de plusieurs rapports critiques que l'OIP (Observatoire international des prisons) a faits aux Nations Unies et elle a été même condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour des conditions d'incarcération (Aubenas, 2010).

Les ouvrages critiques sur la littérature carcérale ne sont pas nombreux. Cependant, ceux qui existent proposent des approches diverses et intéressantes de l'image de la prison dans la littérature. *Les Prisons du roman*, de Jacques Berchtold, représente l'analyse d'un corpus élargi qui comprend des œuvres écrites pendant une longue période de temps (le 17^e et le 18^e siècles). L'ouvrage de Victor Brombert, *La Prison romantique*, et celui de Mary Ann Frese Witt, *Existential Prisons*, analysent la persistance des traits romantiques dans la littérature sur la prison au 20^e siècle. *Jail sentences*, d'Andrew Sobanet, est une analyse plus détaillée de seulement quatre auteurs du 20^e siècle. L'aspect qui influence le plus mon analyse est l'importance que Sobanet donne aux stratégies narratives utilisées dans la littérature de prison.

***Les récits de vie : le témoignage « impossible »,
les autopunitions corporelles et le mensonge***

Les récits de vie sur la prison sont nombreux au 20^e siècle et constituent des témoignages importants sur la vie carcérale. Dans son témoignage *Chroniques carcérales (2003-3007)*, Jann-Marc Rouillan, un ancien membre du groupe terroriste d'extrême gauche Action Directe en France emprisonné entre 1987-2007, donne l'exemple des maisons centrales de sécurité, où se trouvent les détenus jugés les plus dangereux ou « les pires » et explique que la mémoire des détenus peut s'avérer la seule ressource pour reconstituer la réalité carcérale : « Il n'existe aucune statistique sur les pensionnaires de tels établissements. La mémoire des prisons en raconte davantage. » (2008, p. 75) Puisque l'administration des maisons

centrales de sécurité n'inventorie pas les événements liés aux détenus, comme, par exemple, le nombre de suicides par année, le public ou le lecteur devraient se fier aux récits des détenus, même s'il est difficile d'y établir la part de vérité. En effet, aucun autre participant à la vie carcérale n'aura autant d'intérêt à en révéler l'aspect obscur que le prisonnier. Pour leur part, dans leurs récits, des auteurs comme Roger Knobelspiess et Véronique Vasseur en France ainsi que Ziad et Vincent Larouche au Canada témoignent à la fois des méthodes oppressives qu'utilise l'administration carcérale et du comportement défensif qu'adoptent les détenus.

Roger Knobelspiess est l'auteur de plusieurs livres sur la prison. Il a été emprisonné à plusieurs reprises en France pour des vols et, en 1969, il est condamné et envoyé directement au quartier de haute sécurité (QHS) pour un crime qu'il prétend ne pas avoir commis : un pompiste est attaqué par deux hommes et l'éclat d'une balle tirée dans le béton l'atteint à la cheville. Confronté avec Knobelspiess, le pompiste ne le reconnaît pas et les déclarations des témoins ainsi que celle de la victime se contredisent. Cependant, le juge ne prend pas en compte les preuves qui montrent l'innocence de Knobelspiess. Par conséquent, il est conduit en prison, directement au quartier de haute sécurité. Sur onze ans de peine totale, il en passe huit dans l'isolement total et surtout dans le QHS de plusieurs prisons, dont Lisieux et Fresnes.

Knobelspiess rédige en détention *QHS, Quartier de haute sécurité* et ce livre représente, à côté de ses nombreux articles, lettres et grèves, un acte de résistance et de dénonciation des conditions carcérales et notamment du régime d'isolement. Il affirme qu'un des buts de l'isolement en QHS est l'annihilation

de la résistance des détenus afin de les rendre dociles, voire serviles. Plus ils résistent, plus ils sont punis à l'intérieur de la prison, et le cercle vicieux finit à l'asile, où on les anéantit par des tranquillisants et où ils deviennent des corps dépourvus de résistance interne (Knobelspiess, p. 164-165, 170-173 et 176). L'observation continue des gestes des détenus, même pendant le sommeil, l'interdiction de parler, les fouilles à nu quotidiennes, la solitude, le contact limité avec l'extérieur et le manque d'activité sont des techniques extrêmement destructives pour la psyché du détenu. Véronique Vasseur, qui, dans *Médecin-chef à la prison de la Santé*, décrit les conditions abominables de détention à la prison de la Santé à Paris où elle était médecin-chef dans les années 1990, explique qu'il y a des détenus enfermés pendant plusieurs années dans les cellules d'isolement qui ne sont plus capables de communiquer. L'examen médical obligatoire ne se soucie que de leur état physique et on ne demande pas au médecin de faire un compte rendu de leur état psychique, qui est souvent déplorable : « Le médecin sert souvent de parapluie... » (2000, p. 51) Les détenus ont des séquelles physiques et psychiques que Vasseur décrit dans le paragraphe suivant d'un livre plus récent, « *La prison doit changer, la prison va changer* », avait-il dit :

Tous les sens s'atrophient en prison. Sauf l'ouïe qui, elle, se surdéveloppe à cause du bruit omniprésent. On perd l'odorat, on perd le goût, on perd le toucher, on perd la vue. Et puis on tourne en rond, pas seulement dans les cours de promenade, dans la tête aussi, au bout d'un moment, tous les repères spatiaux ou temporels disparaissent. On devient dingue, tout simplement. (2011, p. 124)

Le commentaire de Vasseur éclaire deux aspects des conditions carcérales : la détérioration des sens dans la prison, à l'exception de l'ouïe, et le lien entre l'état physique du détenu et

son état mental. Qui plus est, il est impossible d'espérer que des personnes qui vivent dans de telles conditions soient capables de retrouver une place dans la société après leur libération (2011, p. 216).

Knobelspiess compare le QHS à l'holocauste et estime que la politique vichyste a été transférée sur les minorités qui vivent en France et qui forment souvent la population des QHS (2007, p. 150-152). Se référer aux théories de Paul Ricœur et de Tzvetan Todorov sur le témoignage et la mémoire permet de déceler les similarités et les distinctions entre les récits sur l'holocauste et celui de Knobelspiess. Dans *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Ricœur discute, d'un point de vue philosophique, le paradoxe des témoins des événements de l'holocauste, qui font face à une crise du témoignage, mais qui ont légué une production importante de récits documentaires. Par crise du témoignage, il comprend l'impossibilité d'exprimer l'horreur ressentie par les survivants des camps nazis. Cette difficulté suppose, selon Ricœur, un problème d'accueil, en ce sens que l'expérience à transmettre serait sans précédent, extraordinaire et « d'une inhumanité sans commune mesure avec l'expérience de l'homme ordinaire » (2003, p. 223). Les récits de l'holocauste seraient par la suite dans l'impossibilité d'accomplir leur rôle de témoignages tant qu'ils ne peuvent pas renoncer à « l'étrangeté absolue qui engendre l'horreur » (2003 p. 223). Or, abandonner cette étrangeté est une « condition drastique » du témoignage, qui n'a pas pu être respectée par les rescapés des camps d'extermination. Une autre difficulté de ces témoignages est ce que je nommerai la distance zéro entre le témoin et les événements auxquels il a assisté. Il est l'acteur, la victime, et il est mis dans la situation de raconter des horreurs qui ont profondément marqué sa vie.

De son côté, Todorov met en garde contre l'abus de commémoration en France après la Seconde Guerre mondiale, et particulièrement pendant les dernières années. Son livre sur l'abus de la mémoire propose le concept de « mémoire exemplaire » et explique que la mémoire des événements passés doit avoir un rôle actif dans les événements du présent. Il estime que les victimes du passé devraient se pencher sur certains événements similaires du présent et ne pas réclamer le statut de victime à perpétuité : « Tous ont le droit de recouvrer leur passé, certes, mais il n'y a pas lieu d'ériger un culte de la mémoire pour la mémoire ; sacraliser la mémoire est une autre manière de la rendre stérile. » (2004, p. 33). Ainsi, la mémoire aurait le rôle de rétablir le passé, mais, une fois cette entreprise achevée, on devrait trouver des buts positifs pour s'en servir. L'approche de Ricœur est différente de celle de Todorov. Là où Todorov critique le fait que les victimes exigent un droit perpétuel de se plaindre, de protester et de réclamer, Ricœur affirme que la société a une dette morale envers tous ceux qui nous ont précédés et particulièrement envers les victimes. Là où Ricœur voit dans la mémoire une manière d'éviter les malheurs du passé en disant que « seule la volonté de ne pas oublier peut faire que ces crimes ne reviennent *plus jamais* » (1991, p. 342), Todorov se concentre plutôt sur les malheurs du présent qui peuvent cesser à l'aide de la mémoire. Ce qui est important pour mon étude, c'est que la thèse de Todorov ouvre la voie à l'emploi des théories de la mémoire et du témoignage dans l'analyse d'autres phénomènes que celui de l'holocauste.

Pour revenir aux récits de vie sur la prison, à la manière de Ricœur, dans *QHS*, Knobelspiess explique la nature impossible du récit de vie d'un détenu de droit commun. Il est vrai que le contexte carcéral auquel il fait référence est différent

de celui des camps de concentration. Cependant, il faut considérer que son témoignage aussi a lieu dans des conditions distinctes de ceux des récits de l'holocauste évoqués par Ricœur. Beaucoup de récits de l'holocauste ont été publiés après le procès de Nürnberg, qui dénonçait les atrocités des nazis et rendait justice aux anciens détenus des camps. Au contraire, les témoignages issus de l'expérience de la prison de droit commun appartiennent à des détenus que l'opinion publique tient pour coupables ; ainsi, leur parole est étouffée à la fois par les forces qui tiennent les détenus captifs à l'intérieur des murs et par l'opinion publique, négative ou indifférente. Pourtant, la souffrance atroce existe derrière ces murs : « des larmes, des cris, du silence, du sang, les différentes tortures, le désespoir amplifié » (Knobelspiess, p. 180). Le témoignage et le rôle de la mémoire des récits sur la prison de droit commun sont différents de ceux des écrits de l'holocauste. Ceux-ci essaient de décrire une réalité qui cesse d'exister au moment où la plupart des récits se produisent. Au contraire, les récits sur la prison décrivent une souffrance qui se perpétue et qui exige un effort de la part de tous ceux qui peuvent en témoigner, précisément pour ne pas laisser les horreurs se perpétuer :

À ceux qui sont encore « vivants » reste la volonté extrême d'un cri puisé au fond du désespoir. Et le rêve d'une clameur montant du ventre des geôles de ce monde, pour le contraindre à porter regard sur sa conscience... ou sur celui qui lui en reste sous la profusion des discours traitant des droits de l'homme. Savoir la force de l'irrépressible liberté où le cri doit devenir espéranto. (Knobelspiess, p. 180-181)

Ainsi, la première condition pour que le témoignage se produise est que le détenu soit « vivant », allusion à la mort sensorielle à laquelle sont condamnés ceux qui se trouvent en QHS. Il doit donc préserver une certaine capacité de réfléchir et de réagir.

Ensuite, il devrait garder un espoir, le « rêve » de faire connaître au monde extérieur la souffrance de l'intérieur et d'obliger ainsi la société à reconnaître que la réalité carcérale lui appartient et qu'elle en est responsable. Finalement, le témoin doit avoir une sorte de liberté intérieure pour surmonter la situation d'oppression où il se trouve et doit croire dans la force de son message. L'objectif du livre de Knobelspiess n'est pas seulement la commémoration des événements passés de crainte qu'ils ne reviennent pas, mais de mettre la mémoire au service du présent.

Si, chez Knobelspiess, l'écriture est une forme de résistance à l'isolement, de même que les cris (p. 180), dans d'autres ouvrages, la contestation est souvent réduite à des autopunitions : ingurgiter des objets, s'automutiler, se suicider, faire la grève de la faim (réprimandée en coups par les surveillants). Dans *Médecin-chef à la prison de la Santé*, Vasseur mentionne de nombreux détenus qui avalent des objets les plus variés, comme des lames de rasoir, du savon, des clés, des couteaux, des cuillers, etc. : « Parfois, dans certains ventres, on retrouve une véritable batterie de cuisine. » (2000, p. 34) Elle donne l'exemple convaincant d'un détenu qui se plaint parce qu'il n'arrive plus à manger à cause de la nausée et des maux de ventre. Lorsqu'elle lui fait une radiographie, elle constate qu'il a une cuiller et une fourchette dans l'estomac ainsi que cinq clés, des pièces de vingt centimes et des lames de rasoir dans l'intestin. Selon des études sociologiques, ingurgiter des objets représente le désir du détenu de se suicider, mais aussi une forme de protestation individuelle. Gilles Chantraine explique que la personne emprisonnée recourt à des « conduites auto-agressives » pour essayer de récupérer son individualité mise en question par le système carcéral, pour reprendre le contrôle

de son corps et pour être en mesure de négocier avec l'administration pénitentiaire (2004a, p. 268-269).

En prison, le mensonge peut être aussi une méthode de résistance : les détenus se vantent d'avoir commis des crimes qu'ils n'ont pas accomplis en réalité afin de se protéger des autres détenus, précisément parce que le délit est une vertu dans le milieu infractionnel. *Moi, Ziad, soldat des gangs des rues* est un témoignage écrit par le journaliste québécois Vincent Larouche en collaboration avec un détenu, Ziad Arradi, jeune Montréalais condamné à vie, sans possibilité de libération conditionnelle avant vingt-cinq ans, pour deux meurtres qu'il soutient ne pas avoir commis. Ziad, fils d'un marchand prospère d'origine marocaine, est né en 1974 et, pendant l'adolescence, il est attiré par le mode de vie des gangs de rue de Montréal et veut devenir gangster de carrière. La première condamnation dans un centre jeunesse ne fait que lui faciliter les liens avec ce milieu et le perfectionnement dans les méthodes délinquantes. Dans les années 1990, deux gangs de rue se disputaient le territoire de Montréal. Les CDP (Crack Down Posse) de Saint-Michel, avec leur subdivision des BBS (Baby-Boom Systems), formaient un gang composé principalement de jeunes d'origine haïtienne, qui s'appelle aujourd'hui les Crips ou les Bleus. Montréal-Nord était dominé et l'est toujours par les Bloods ou les Rouges (Larouche, 2006). En 1995, Ziad participe avec des amis qui sympathisent avec les Bloods à une attaque contre les CDP. Ces derniers auraient réduit un membre des Bloods à l'infirmité et les comptes doivent être réglés lors d'une fête des CDP dans le quartier Saint-Michel. Ziad fournit l'arme et conduit la voiture mais, selon son témoignage, il ne tire pas. Une jeune femme enceinte et un jeune homme associé aux BBS sont tués. Le bruit court que c'est Ziad qui a tiré et lui, désireux de « se

faire un nom » parmi les gangsters, laisse planer l'incertitude sur les faits. En 1996, il est arrêté à la sortie d'un bar en possession d'une arme. Une fois emprisonné, il se vante devant un ami d'avoir tiré sur les deux jeunes, mais les policiers utilisent ces aveux contre lui afin de le faire condamner. Devant le juge, Ziad se défend et soutient avoir menti à son ami. Dans *Moi, Ziad, soldat des gangs de rue*, il justifie ce mensonge par le désir d'être respecté dans les gangs de rue, mais aussi par la nécessité de se créer une certaine réputation en prison, afin d'obtenir une position moins risquée au milieu des délinquants dangereux de la prison de Dannacona, où il se trouvait.

Ainsi, le détenu se trouve souvent dans l'impossibilité de témoigner sur son expérience, et ce, à cause des méthodes utilisées par l'administration pénitentiaire, qui peuvent mener à sa dégradation sensorielle et psychique. Aussi doit-il opposer des techniques de résistance à cet ordre carcéral qui le contraint. Les récits de vie analysés en révèlent particulièrement deux types : les autopunitives corporelles et le mensonge. Par leur intermédiaire, le prisonnier essaie de reprendre le contrôle de son corps, de négocier avec l'administration et cherche à présenter une fausse image devant ses codétenus pour éviter d'être molesté ou attaqué.

La résistance par la fiction

Dans les ouvrages de fiction, la résistance à l'enfermement carcéral se révèle notamment par l'emploi diversifié des techniques narratives. M'inspirant des théories de Paul Ricœur, de Giselle Mathieu-Castellani et d'Amy Ransom, je vais analyser

certaines de ces méthodes dans les romans de Gérard Étienne, de Jean Genet et d'Hubert Aquin.

Dans *Le Nègre crucifié* de Gérard Étienne, le narrateur-protagoniste, torturé par le régime de François Duvalier en Haïti, s'invente un personnage, ce qui lui permet le dédoublement ainsi que le changement de la perspective et des voix narratives. Par là, une partie de son esprit s'éloigne de son corps afin de ne plus sentir la douleur physique. Dans la première partie du roman, la voie narrative change avec le passage du *je* au *il*. Au début, le *je* prédomine, parce que le narrateur décrit sa douleur provoquée par la torture : « Je perds l'équilibre. Je tombe. Je me relève. Je tombe encore. En moi les mouvements ralentissent. Je me tords. Je change de peau. [...] Plus j'essaie de crier, plus les soldats du Chef m'arrachent les cheveux. Alors, je perds connaissance. » (1994, p. 22) Lorsque le narrateur perd connaissance à cause des souffrances que lui infligent les tortionnaires, c'est par l'intermédiaire de son personnage que la scène du supplice est rapportée : « Mon personnage se demande pourquoi on a coupé les bras des têtes sans corps. Il reconnaît leur Chef. Celui-ci grogne, bave, gonfle, annonce qu'on vient d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire d'Haïti. On ressuscite les morts. » (p. 22) Le personnage observe que le Chef se trouve à côté des corps molestés par ses soldats et qu'il est très fier des méthodes de torture qu'ils appliquent à ceux qui se rebellent contre lui. En effet, par ces techniques, les bourreaux torturent la victime jusqu'à son évanouissement et, ensuite, on la ressuscite pour recommencer la torture (p. 31, 75 et 78).

Le personnage inventé par le narrateur-protagoniste est une sorte d'alter ego, auquel le narrateur, crucifié et dans

l'impossibilité de bouger, peut parler et poser des questions : « Je parle à mon personnage. Il me fait subir un premier démêlé avec tous les papas du Régime. [...] Je demande à mon personnage combien de temps il faut rester parmi les morts qu'on fait en Haïti [...] » (p. 24) En même temps, le personnage lui rapporte des événements qui ont lieu à l'extérieur de sa cellule. Ainsi, il est intéressant de noter une certaine progression dans la sphère des préoccupations du personnage. Nous venons de voir un paragraphe où, par l'intermédiaire de son regard, on peut saisir ce qui se passe dans la prison où le narrateur est torturé : des détenus évanouis, des soldats et le Chef qui exprime son contentement. Plus loin, le personnage aperçoit la présence d'une personne qui aide le dictateur à torturer les détenus : « mon personnage reconnaît le général Boucicaut Bonda » (p. 23), pour ensuite observer que cette personne poursuit ses objectifs à l'extérieur de la prison aussi : « Sans aveu, malfaiteur, criminel. Il mange des enfants avec de la peau de banane. Fait trancher la gorge des Jésuites pour voler leurs hosties. » (p. 23) Ainsi, on quitte la scène du supplice du narrateur et on suit la perspective du personnage, qui rapporte le désastre qui a lieu dans la ville et dans le pays : « La terre tremble. Les mornes de l'Hôpital se fendent en mille morceaux. Désormais, il y a deux camps dans le pays : le camp du Chef et celui des morts. On prévoit la bataille entre ces deux camps. » (p. 23) Le récit ne s'arrête pas aux événements engendrés par le dictateur, mais il se poursuit avec un thème qui revient plusieurs fois dans le roman et qui fait référence aux intérêts des États-Unis pendant la dictature de Duvalier. Le personnage constate que le gouvernement américain est impliqué dans cette bataille entre le camp du président haïtien et celui de ses victimes : « Mais le Pentagone veut la négocier [la bataille]. Le

secrétaire d'État aux affaires américaines déclare que l'affaire des Nègres n'est pas l'affaire des Blancs. » (p. 23)

Dans sa lecture psychanalytique de l'ouvrage d'Étienne, Amy Ransom affirme que le personnage qu'invente le narrateur dans *Le Nègre crucifié* est l'expression des troubles identitaires caractéristiques du syndrome du stress posttraumatique et qu'il représente un dédoublement du narrateur. Je m'intéresse ici plutôt à la fonction énonciative du personnage, telle qu'elle est identifiée par Lucienne Nicolas : « Le "personnage" inventé par le romancier [...] est une stratégie d'énonciation, un procédé de dédoublement, une façon de se dégager mentalement de l'espace restreint où se trouve confiné son "nègre crucifié". » (2002, p. 141) Ainsi, je considère que son rôle est de créer un lien entre l'espace extérieur de la prison et l'espace intérieur. Le détenu-narrateur est prisonnier des murs et de ses enquêteurs tortionnaires. Pourtant, ce qui est important pour lui en tant que prisonnier politique n'est pas tellement ce qui se passe dans la cellule, mais les événements de l'extérieur, la situation sociale et politique dans la ville et dans le pays. Ce qui l'a amené en prison et ce qui le préoccupe se trouve au dehors de celle-ci : le pouvoir oppresseur et les conditions dans lesquelles vivent ses concitoyens. Il observe le comportement du Chef et de ses subalternes, leurs actions par lesquelles ils oppriment la population et l'implication des pouvoirs externes tels que celui des États-Unis.

Puisque le personnage inventé a la possibilité de bouger, il erre dans la ville, dort sur un perron et arrive dans le quartier de son enfance. Dans ces circonstances, il prend la parole lorsqu'il discute avec son père (Étienne, 1994, p. 34) ou avec son amante Nounoune (p. 50-56) et lorsqu'il écrit une lettre à sa

mère exilée en République Dominicaine. Par conséquent, il n'est plus désigné à la troisième personne, mais le *il* devient *je* : « Chère maman, je t'écris une lettre. [...] Je t'écris pour te dire que j'ai mal de vivre loin de toi [...]. » (Étienne, 1994, p. 45) Dans cette citation, la première personne du pronom personnelle ne désigne pas le narrateur-protagoniste, comme au début du roman, mais le personnage inventé. C'est ainsi que ce personnage est créé : il a la liberté de se déplacer dans l'espace et dans le temps. Il peut rapporter des nouvelles de la ville, du palais, du Chef, sur l'action de ses miliciens, sur le massacre de la population et il peut faire un compte rendu de l'enfance du détenu-narrateur, bref, témoigner des circonstances qui ont amené l'auteur « à produire le NÈGRE CRUCIFIÉ » (Étienne, 1994, p. 11). Il permet aussi le changement des voix narratives lorsque le *je* qui désigne le narrateur-protagoniste s'efface de plus en plus, à cause de son évanouissement, pour faire place au *je* qui désigne le personnage inventé.

Dans *Miracle de la rose* de Jean Genet, le narrateur décrit des événements passés qui ont eu lieu dans la prison Fontevrault, où il prétend se trouver pendant la rédaction du livre, mais il interrompt souvent son récit pour présenter ses souvenirs de la colonie Mettray, où il avait passé son adolescence. Le texte du roman se trouve ainsi fragmenté dans des passages dont les repères spatiaux et temporels diffèrent et où l'autobiographie et la fiction s'entrecroisent. Il est important de noter que Genet n'a jamais été emprisonné à Fontevrault (Sobanet, p. 82), bien que le narrateur homonyme prétende y être enfermé pendant la rédaction du livre. C'est ainsi que le vrai objectif du récit est la colonie, où Genet a réellement été incarcéré à l'âge de seize ans, pendant deux ans et six mois,

entre 1926 et 1929 (Dichy et Fouché, p. 119) : Mettray est « l'un des hauts-lieux de son histoire et de son œuvre. [...] le souvenir de Mettray hante la plupart des livres de Genet et est régulièrement évoqué dans les entretiens accordés par l'écrivain tout au long de sa vie [...] ». » (*ibid.*) La colonie d'enfants qui est liée à l'autobiographie de l'auteur est représentée ainsi dans le récit fictionnel par une voix narrative qui se trouve à Fontevrault, où l'auteur n'a pas été incarcéré. Genet glorifie la vie dans la prison et cette alternance entre les deux institutions permet au narrateur d'expliquer la « naissance du héros » (Mathieu-Castellani, p. 20). Dans *Miracle de la rose*, tous les héros naissent à Mettray et continuent leur parcours à Fontevrault.

Ricœur estime que l'emploi d'un temps passé dans les récits de fiction est une technique par laquelle la fiction imite l'histoire. Puisque le temps passé d'un récit n'est pas le temps passé de l'auteur, Ricœur met en place une instance nommée « l'auteur impliqué », qui désigne « un déguisement fictif de l'auteur réel » et qui est identique à la voix narrative :

[L]es événements racontés dans un récit de fiction sont des faits passés pour la *voix narrative* que nous pouvons tenir ici pour identique à l'auteur impliqué, c'est-à-dire à un déguisement fictif de l'auteur réel. Une *voix* parle qui raconte ce qui, *pour elle*, a eu lieu. Entrer en lecture, c'est inclure dans le pacte entre le lecteur et l'auteur la croyance que les événements rapportés par la voix narrative appartiennent au passé de cette voix. (1991, p. 344)

C'est ainsi que la fiction ressemble à l'histoire, au moment où les événements irréels racontés sont perçus comme des faits passés pour la voix narrative, en vertu du pacte entre l'auteur et le lecteur. Dans *Miracle de la rose*, les événements qui ont lieu

dans la centrale sont racontés aux temps du passé, parce que, pour « l'auteur impliqué », ils sont tous réels, même si la biographie de l'auteur Jean Genet ne les confirme pas toujours (Sobanet, p. 74-76 ; Dichy et Fouché, p. 125-127). Le narrateur se souvient d'un dimanche où les enfants sont partis en promenade et, s'éloignant beaucoup de la colonie, ils ont vu la prison de Fontevault : « Nous aperçûmes les fenêtres de la Centrale où peut-être les détenus étaient accrochés et nous regardaient venir, écoutant notre musique allant vers eux. » (Genet, p. 406) La véridicité de l'épisode est discutable, parce qu'il est peu probable que des enfants puissent parcourir soixante-quinze kilomètres à pied. En outre, Sobanet (p. 74-76) ainsi que Dichy et Fouché (p. 125-127) expliquent que, dans *Miracle de la rose*, plusieurs données que le narrateur prétend être autobiographiques et documentaires s'avèrent en réalité des éléments de fiction. Cependant, Genet utilise le temps passé dans ce passage pour donner l'impression que les événements qu'il raconte sont des faits réels pour la voix narrative, donc pour « l'auteur impliqué ». Par l'intermédiaire de cette stratégie, la fiction s'entrecroise avec l'histoire.

Une autre manière par laquelle le texte de *Miracle de la rose* est segmenté est l'insertion de passages qui s'écartent des événements narrés et prétendument réels pour en présenter d'autres, manifestement imaginés. Le narrateur invente une galère fugitive au bord de laquelle il parcourt les mers : « Mettray prend soudain la place — non de la prison que j'habite — mais de moi-même [...]. Mon désir de fuite et d'amour la camoufle en une galère en révolte évadée d'un bagne. » (Genet, p. 286-287) Cette invention est une solution qui l'aide à apaiser la souffrance qu'il ressent à l'intérieur des murs et est liée aux souvenirs de Mettray. Cette fois-ci, les

événements de ces fragments ne sont pas réels pour « l'auteur impliqué », mais ils sont imaginaires, parce qu'ils sont racontés au temps présent et non pas au passé : « je m'embarque [...] sur les vestiges de la barque démâtée presque détruite, parmi les fleurs du Grand Carré, à Mettray » (Genet, p. 286).

L'équipage est formé des codétenus de Fontevrault, précisément parce qu'ils proviennent de Mettray. Le narrateur affirme qu'il ne connaît pas les origines du capitaine, mais il le décrit pour faire ressortir sa beauté physique. Le capitaine de la galère est le prétexte dont le narrateur se sert pour décrire la prison de son enfance. Il suggère toutefois que non seulement cette description, mais tout le roman basculent dans la fiction : « [S]i je me sers déjà de ce subterfuge pour faire revivre ma galère, suis-je bien sûr que Mettray ne sera pas décrit selon des modèles bien différents de la réalité et choisis au hasard de mes amours ? Qu'importe ! » (Genet, p. 287) C'est ainsi que le beau capitaine devient le symbole des amoureux du narrateur qui sont passés par Mettray avant d'arriver à Fontevrault et l'histoire inventée de la galère devient l'illustration de ses souvenirs de la colonie.

Selon Cesereanu (p. 122), beaucoup de détenus torturés quittent leur corps et s'élèvent dans l'espace en essayant d'échapper à la douleur insupportable. Chez Genet, l'invention de la galère s'associe dans le fragment suivant avec les expériences des personnes torturées : « La nuit, souvent je reste éveillé. Je suis la sentinelle debout à la porte du sommeil des autres, dont je suis le maître. Je suis l'esprit qui flotte au-dessus de la masse informe du rêve. » (Genet, p. 319) Cependant, bientôt, le narrateur perd la capacité de s'identifier à cet esprit qui flotte et se rend compte que la seule chose qui reste au-

dessus de sa réalité difficile est son rêve, l'invention de la galère : « Nous ne sommes presque plus au monde. Et si pour tout achever / la pluie tombe, **tout** sombre, englouti dans l'horreur / où ne flotte plus, au-dessus de ces vagues trop lourdes, que ma galère. » (Genet, p. 319) Puisque le narrateur est séquestré dans un espace et dans un temps qu'il ne peut pas quitter, les souvenirs et les rêves l'aident à revivre ou bien à s'inventer d'autres endroits dans un autre temps. Autobiographie et fiction s'entrecroisent dans le récit de Genet, afin de glorifier les habitants de la prison.

Dans *Prochain épisode* d'Hubert Aquin, la prison marque la rupture du destin chez le narrateur, qui ne peut pas poursuivre son engagement politique au sein du FLQ à cause de son incarcération. Les repères spatiaux et temporels font référence soit au Québec, à la période où Aquin y est emprisonné, soit à la Suisse, où un deuxième narrateur essaie d'annihiler un espion dangereux. Dans le premier chapitre, le narrateur établit son identité de narrateur-auteur emprisonné en livrant plusieurs éléments biographiques et en décrivant sa tentative d'écrire un roman d'espionnage. Au premier paragraphe du deuxième chapitre, c'est le narrateur-héros qui prend la relève pour expliquer ses aventures en Suisse : « je cherche avidement un homme qui est sorti du Lausanne-Palace après avoir serré la main de Hamidou Diop » (Aquin, p. 15). Au deuxième paragraphe, le narrateur insère une courte référence à l'emprisonnement du narrateur-auteur à Montréal : « Ce soir même, à quelques lieues de l'Hôtel de la Paix, siège social du F. L. N., à quelques pas de la prison de Montréal, siège obscur du F. L. Q., je frôle ton corps brûlant et je le perds aussitôt, je te reconstitue mais les mots me manquent. » (Aquin, p. 16) Le narrateur-héros se trouve dans un cinéma à Lausanne et il

s' imagine Orphée à la recherche de son Eurydice, qui peut être la femme aimée, mais aussi le pays rêvé. Le bâtiment suisse qui abrite le siège du F.L.N. (Front de Libération Nationale de l'Algérie) n'est pas sans rappeler la lutte d'indépendance des Québécois. Cependant, contrairement au résultat de la guerre d'Algérie, la lutte pour un Québec libre sombre dans le désespoir avec l'emprisonnement des révolutionnaires dans la prison de Montréal, tout comme Orphée échoue dans sa tentative de ramener Eurydice des Enfers.

Le narrateur-auteur est arrêté, avant de commettre l'attentat, pour le vol d'une voiture et port illégal d'arme, et il décrit cet événement qui l'a amené en prison comme un accident. La prison intervient ainsi comme une rupture qui l'empêche de mener à bien ses projets de révolutionnaire. Cette fracture marque tout le roman : « Je suis le symbole fracturé de la révolution du Québec, mais aussi son reflet désordonné et son incarnation suicidaire. » (Aquin, p. 21). La rupture du destin d'Aquin se reflète dans l'alternance entre les espaces géographiques du Québec et de la Suisse, entre les voix narratives ainsi qu'entre l'histoire d'écriture et celle d'espionnage : « chaque fois que je prends mon élan dans ce récit décomposé, je perds aussitôt la raison de le continuer et ne puis m'empêcher de considérer la futilité de ma course écrite [...], quand je songe que je suis emprisonné dans une cage irréfutable » (Aquin, p. 43). La fracture de la vie du narrateur-auteur se prolonge dans le récit du narrateur-héros. L'histoire d'espionnage en Suisse se décompose et est vouée à l'échec précisément parce qu'elle est contaminée par l'impuissance du narrateur emprisonné à Montréal.

La bifurcation des voix narratives est un exercice de survivance du récit et du narrateur. Puisqu'il est emprisonné et ne peut pas mener à fin sa mission de participer à la libération du Québec, le narrateur essaie de survivre dans l'histoire inventée qui a lieu en Suisse. En même temps, cette deuxième histoire est déstabilisée en permanence par la première, celle du narrateur emprisonné. L'échec de la personne incarcérée à Montréal s'impose sur tout le récit et le dernier chapitre du roman manque, précisément parce qu'il devrait être écrit après la libération du narrateur et du Québec. Pourtant, il n'arrive pas à sortir de la prison et ne peut pas anticiper la fin de sa réclusion. Ainsi, le récit reste emprisonné à l'instar de son auteur, en présentant seulement l'espoir qu'un jour, la libération sera possible.

Ainsi, l'image de la prison fragmente le récit des ouvrages fictionnels, mais leurs auteurs réagissent toujours en s'opposant à ce morcellement déchirant. Par là, ils semblent défendre leurs récits de la dissolution qui menace la consistance et même l'existence des personnages. En récupérant les ruptures produites par la présence de la prison, les auteurs analysés se consacrent à la mise en pratique de techniques de résistance. Des notions positives, comme l'amour pour une femme, pour un homme ou bien pour son enfant assurent souvent l'unité du récit. Les auteurs utilisent aussi des notions négatives dans le même but; par exemple, Étienne constate que la souffrance et les abus ne sont pas caractéristiques uniquement de la prison, mais aussi de la société (1994, p. 125-126).

*

Les techniques de résistance à l'oppression de l'incarcération remplissent des fonctions différentes dans les récits de vie et dans les ouvrages de fiction. Les témoignages insistent sur la représentation des méthodes pratiques qu'utilisent les personnages emprisonnés. Les prisonniers essaient de s'opposer aux gardiens qui leur imposent le silence et cherchent à parler avec les codétenus des autres cellules ou bien ils se mutilent afin de trouver une manière de négocier avec l'administration carcérale ou simplement pour pouvoir parler à quelqu'un, soit-il médecin. D'autres détenus publient des articles en risquant ainsi de devenir les ennemis du système punitif qui les pénalise davantage.

Dans les ouvrages de fiction, la résistance se traduit notamment par la fragmentation du récit ainsi que par le changement des perspectives et des voix narratives. La fragmentation du récit joue un rôle double, car d'un côté, elle risque de dissoudre le texte, mais d'un autre côté, elle contribue à la fictionnalisation salutaire. Entre 1910 et 2010, la majorité des ouvrages de fiction et des récits de vie sur la prison appartiennent à un genre mixte. Tant le témoignage que la fiction aident les auteurs à transmettre l'expérience limite de l'enfermement.

Bibliographie

AQUIN, Hubert. (2006 [1965]), *Prochain épisode*, Montréal, Bibliothèque québécoise.

AUBENAS, Florence. (2010), « On va droit dans le mur. Interview par François Koch », *L'Express.fr*, 20 avril,

<http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/on-va-droit-dans-le-mur_786145.html>.

BERCHTOLD, Jacques. (2000), *Les Prisons du roman (XVII^e-XVIII^e siècle). Lectures plurielles et intertextuelles de « Guzman d'Alfarache » à « Jacques le fataliste »*, Genève, Droz.

BROMBERT, Victor. (1975), *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, Paris, José Corti.

CHANTRAINE, Gilles. (2004a), « La mécanique du temps vide. Structure sécuritaire et réactions individuelles au temps carcéral en maison d'arrêt », dans D. Kaminski et M. Kokoreff (éd.), *Sociologie pénale : système et expérience*, Paris, Erès, p. 257-271.

—. (2004b), *Par-delà les murs*, Paris, PUF.

— et Jean BÉRARD. (2008), « La révolution pénitentiaire n'aura pas lieu », *Vacarme*, n° 45, <<http://www.vacarme.org/article1672.html>>.

CESEREANU, Ruxandra. (2006), *Panopticon: Political Torture in the Twentieth Century: a Study of Mentalities*, traduit par Carmen Borbely, Bucaresti, Institutul Cultural Român.

DICHY, Albert et Pascal FOUCHÉ. (1989 [1988]), *Jean Genet : essai de chronologie 1910-1944*, Paris, Bibliothèque de littérature française contemporaine de l'Université Paris 7, Bibliothèque Jean Genet.

DOOB, Anthony N. et Cheryl Marie WEBSTER. (2006), « Countering Punitiveness: Understanding Stability in Canada's Imprisonment Rate », *Law & Society Review*, vol. 40, n° 2, p. 325-326.

- ÉTIENNE, Gérard. (1994 [1974]), *Le Nègre crucifié*, 3^e éd., Montréal, Balzac.
- GENET, Jean. (1969), *Miracle de la rose*, dans *Œuvres complètes*, t. 2, Paris, Gallimard, p. 221-471.
- KNOBELSPIESS, Roger (2007 [1980]), *QHS, Quartier de haute sécurité*, Monaco, Éditions du Rochet.
- LAPLANTE, Jacques. (1989), *Prison et ordre social au Québec*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- LAROUCHE, Vincent. (2006), « Les gangs de rue se partagent Montréal », *Le Journal de Montréal*, 5 octobre, <<http://www.canoe.com/archives/infos/dossiers/2006/09/20060930-073830.html>>.
- NICOLAS, Lucienne. (2002), *Espaces urbains dans les romans de la diaspora haïtienne*, Paris, L'Harmattan, coll. « Critiques littéraires ».
- RANSOM, Amy. « La littérature du traumatisme et la fiction traumatisante de Gérard Étienne », dans Mark Andrews, Danielle Dumontet et Lelia Young (dir.), *Gérard Étienne*, manuscrit inédit.
- RICŒUR, Paul (2003), *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil.
- . (1991), *Temps et récit*, 4 tomes, t. III, Paris, Seuil.
- ROUILLAN, Jann-Marc. (2008), *Chroniques carcérales (2003-2007)*, Paris, Agone.
- SOBANET, Andrew. (2008), *Jail sentences: representing prison in twentieth-century French fiction*, Lincoln, University of Nebraska Press, coll. « Stages ».

- TODOROV, Tzvetan. (2004 [1995]), *Les Abus de la mémoire*, Paris, Arléa.
- VACHERET, Marion et Guy LEMIRE. (2007), *Anatomie de la prison contemporaine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- VASSEUR, Véronique. (2000), *Médecin-chef à la prison de la Santé*, Paris, Le Cherche Midi, coll. « Documents ».
- et Gabi MOUESCA. (2011), « *La prison doit changer, la prison va changer* », *avait-il dit*, Paris, Flammarion.
- WITT, Mary Ann Frese. (1985), *Existential prisons. Captivity in mid-twentieth-century French literature*, Durham, Duke University Press.
- ZIAD et Vincent LAROUCHE. (2010), *Moi, Ziad, soldat des gangs de rue*, Montréal, Les Intouchables.

Résumé

Les ouvrages sur la prison du 20^e siècle révèlent que, politique ou de droit commun, la prison utilise des méthodes contraignantes auxquelles les détenus opposent des stratégies diverses de résistance. Sur le plan narratif, la résistance à l'emprisonnement se traduit par des techniques littéraires qui favorisent la survivance des personnages et du récit. S'inspirant des théories de Paul Ricœur, de Gisèle Mathieu-Castellani et de Tzvetan Todorov, cet article analyse la résistance à l'enfermement dans les récits de vie de Roger Knobelspiess, de Véronique Vasseur, de Vincent Larouche et de Ziad, ainsi que dans les ouvrages fictionnels de Jean Genet, d'Hubert Aquin et de Gérard Étienne.

Abstract

The French and Quebecois works written on 20-century prisons, be it political or common law, reveal that they use constraining methods, which the prisoners oppose by various resistance strategies. On the narrative level, the resistance to imprisonment is expressed by various discursive methods that favour the survival of the characters and the story. Based on the theories of Paul Ricœur, Gisèle Mathieu-Castellani and Tzvetan Todorov, this article analyzes the resistance to imprisonment in life narratives by Roger Knobelspiess, Véronique Vasseur, Vincent Larouche and Ziad, as well as fictional works by Jean Genet, Hubert Aquin and Gérard Étienne.